



Agence canadienne d'inspection des aliments

**Budget des dépenses
2001-2002**

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-105

ISBN 0-660-61527-4

Agence canadienne d'inspection des aliments

Budget des dépenses 2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé :

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I : MESSAGE	1
Message du Ministre	1
Déclaration de la direction	3
SECTION II : VUE D'ENSEMBLE	5
2.1 Mandat, rôles et responsabilités	5
2.2 Programmes – objectif de l'Agence	8
2.3 Contexte de la planification.....	9
2.4 Dépenses prévues à l'Agence	13
SECTION III : PLANS, RÉSULTATS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES DE L'AGENCE	15
3.1 Salubrité des aliments	15
3.2 Santé des animaux.....	21
3.3 Protection des végétaux	25
SECTION IV : INITIATIVES CONJOINTES	29
4.1 Initiatives horizontales	29
4.1.1 <i>Initiatives législatives et réglementaires</i>	29
4.1.2 <i>Élargissement de la capacité scientifique</i>	30
4.1.3 <i>Gestion environnementale</i>	31
4.1.4 <i>Prestation de services axés sur les citoyens</i>	31
4.1.5 <i>Gestion des ressources humaines</i>	32
4.1.6 <i>Renseignements justes et gestion financière</i>	33
4.2 Initiatives collectives	34
4.2.1 <i>Des communications efficaces et une participation générale</i>	34
4.2.2 <i>Accroissement de la capacité scientifique et technologique</i>	40
4.2.3 <i>Cadres de réglementation internationaux</i>	41
4.2.4 <i>Les questions relatives à la biotechnologie</i>	43
SECTION V : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	47
Tableau 5.1 Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité	47
Tableau 5.2 Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations.....	47
Tableau 5.3 Sommaire des paiements de transfert	48
Tableau 5.4 Source des recettes disponibles et non disponibles	49
Tableau 5.5 Coût net du programme pour l'année budgétaire.....	50
SECTION VI : AUTRES RENSEIGNEMENTS	51
6.1 Lois et règlements	51

SECTION I : MESSAGE

Message du Ministre

J'ai le plaisir de déposer le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2001-2002 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). L'ACIA amorce sa cinquième année d'activité avec un programme précis visant à offrir des services de réglementation fédéraux en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux. Ce programme, décrit dans le Rapport, présente les nombreux défis que l'Agence doit relever et, à cet égard, propose un ambitieux plan d'action. Les engagements pris par l'Agence contribuent clairement à la réalisation de l'objectif d'envergure du gouvernement du Canada, celui de continuer à bâtir un Canada plus fort et de plus en plus accueillant et d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

Le système d'inspection des aliments du Canada est l'un des meilleurs au monde et, pour cette raison, il sert de modèle à l'élaboration de systèmes d'inspection des aliments dans d'autres pays. La salubrité et la valeur nutritive de l'approvisionnement en aliments au Canada sont le résultat des efforts de tous les niveaux de gouvernement, des producteurs, des transformateurs et des distributeurs.

Le rôle de l'Agence est de vérifier si les lois, les règlements et les normes du gouvernement fédéral sont respectés. L'ACIA s'acquitte de cette tâche en mettant en application un programme complet d'inspection et d'exécution. L'Agence aide aussi l'industrie à adopter des programmes de salubrité qui permettent aux responsables de dépister et d'aborder rapidement les problèmes. Elle collabore également avec d'autres intervenants en vue d'éduquer le public sur les précautions à prendre en manipulant la nourriture. Malgré les défis de plus en plus complexes à relever aujourd'hui, tels les progrès accomplis dans le domaine des technologies de transformation, l'accroissement du commerce mondial des aliments et la diversité accrue des circuits de distribution, l'ACIA continue d'axer son travail sur la protection des consommateurs canadiens.

L'Agence a pour mandat de veiller sur notre fonds de ressources animales et végétales, nos cultures, nos forêts et notre bétail en les protégeant contre les parasites et les maladies. L'accroissement du commerce et des déplacements internationaux nous a placés devant l'énorme difficulté d'empêcher les parasites et les maladies de s'introduire au Canada. Parallèlement, on demande à l'Agence de se montrer vigilante afin de contrôler et d'éradiquer les parasites et les maladies ici même au Canada. L'Agence contribue en outre à protéger la santé des animaux et à prévenir la transmission des maladies animales aux humains.

Pour mieux effectuer son travail dans les domaines de la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des végétaux, l'Agence s'est engagée à investir dans la recherche et l'innovation et à établir des partenariats stratégiques. Elle est également déterminée à renforcer les systèmes d'information et à améliorer la communication et la coordination entre tous les niveaux de gouvernement.

L'ACIA continue d'employer une méthode intégrée et globale dans la prestation efficace et efficiente du service d'inspection fédéral et de services connexes concernant les aliments, les animaux et les végétaux. Je vous invite à prendre connaissance du présent *Rapport sur les plans et les priorités* afin de mieux comprendre comment l'Agence canadienne d'inspection des aliments continuera de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens.

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2001-2002 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies et les résultats prévus;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités (RPP)*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de solides systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le présent RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé, le 28 septembre 2000, la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Ronald L. Doering, président
Agence canadienne d'inspection des aliments

SECTION II : VUE D'ENSEMBLE

2.1 Mandat, rôles et responsabilités

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est chargée d'exécuter tous les programmes fédéraux d'inspection des aliments, de préservation de la santé des animaux et de protection des végétaux.

L'ACIA a pour mandat d'assurer l'administration et l'exécution efficaces de 13 lois et de leurs règlements portant sur la salubrité des aliments, les pratiques équitables d'étiquetage, la santé des animaux et la protection des végétaux.

Dans ce contexte, l'énoncé de mission de l'ACIA résume le but premier et les principes fondamentaux qui guident les efforts de la direction et du personnel de l'ACIA :

**Salubrité des aliments, santé des animaux,
protection des végétaux**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments est un organisme scientifique de réglementation des aliments, des animaux et des végétaux du gouvernement fédéral. Nous nous sommes engagés à améliorer la salubrité des aliments réglementés par le gouvernement fédéral et à contribuer à la protection de la santé de notre fonds de ressources animales et végétales.

L'un des principaux rôles de l'Agence est de fournir des services d'inspection et d'exécution. L'ACIA est responsable de l'exécution de la législation fédérale en matière de salubrité des aliments, selon les indications fournies dans les politiques et les normes de Santé Canada. Santé Canada est responsable de l'établissement de politiques et de normes ayant trait à la salubrité des aliments vendus au Canada. Dans les domaines de la santé des animaux et de la protection des végétaux, l'ACIA est responsable à la fois de l'élaboration et de l'administration des politiques ainsi que de l'exécution du mandat fédéral. Les responsabilités fédérales en matière de salubrité des aliments, d'étiquetage équitable, de santé des animaux et de protection des végétaux sont résumées ci-dessous.

Résumé des responsabilités fédérales

	Salubrité des aliments	Étiquetage équitable	Santé des animaux	Protection des végétaux
Politiques/normes	Santé Canada	ACIA	ACIA	ACIA
Inspection/exécution	ACIA	ACIA	ACIA	ACIA

L'Agence administre 14 programmes d'inspection ayant trait aux aliments, aux végétaux et aux animaux. Ces programmes portent sur tous les types d'aliments, y compris les denrées agricoles et aquatiques, les produits agricoles tels que les aliments du bétail, les semences et les engrais, la santé des animaux et la protection des végétaux.

L'objet premier des programmes d'inspection des aliments est de vérifier si les fabricants, les importateurs, les distributeurs et les producteurs régis par l'ACIA respectent les normes fédérales établies en matière de salubrité, de qualité, de quantité, de composition, de manipulation, d'identité, de traitement, d'emballage et d'étiquetage.

L'ACIA certifie également que les aliments exportés répondent aux exigences des pays étrangers dans les cas où il y a des accords en matière d'inspection et de certification.

Les programmes sur la santé des animaux et sur la protection des végétaux contribuent à la protection du fonds de ressources animales et végétales du Canada – nos cultures, nos forêts et notre bétail – contre l'introduction et la propagation de parasites et de maladies réglementés qui ont une importance pour la santé humaine, l'environnement et l'économie.

Programmes sur les produits alimentaires : produits laitiers, œufs, poisson, hygiène des viandes, miel, fruits et légumes frais, produits transformés, pratiques équitables d'étiquetage, salubrité des aliments et enquête.

Programmes sur la santé des animaux : santé des animaux, aliments du bétail.

Programmes de protection des végétaux : protection des végétaux, semences, engrais.

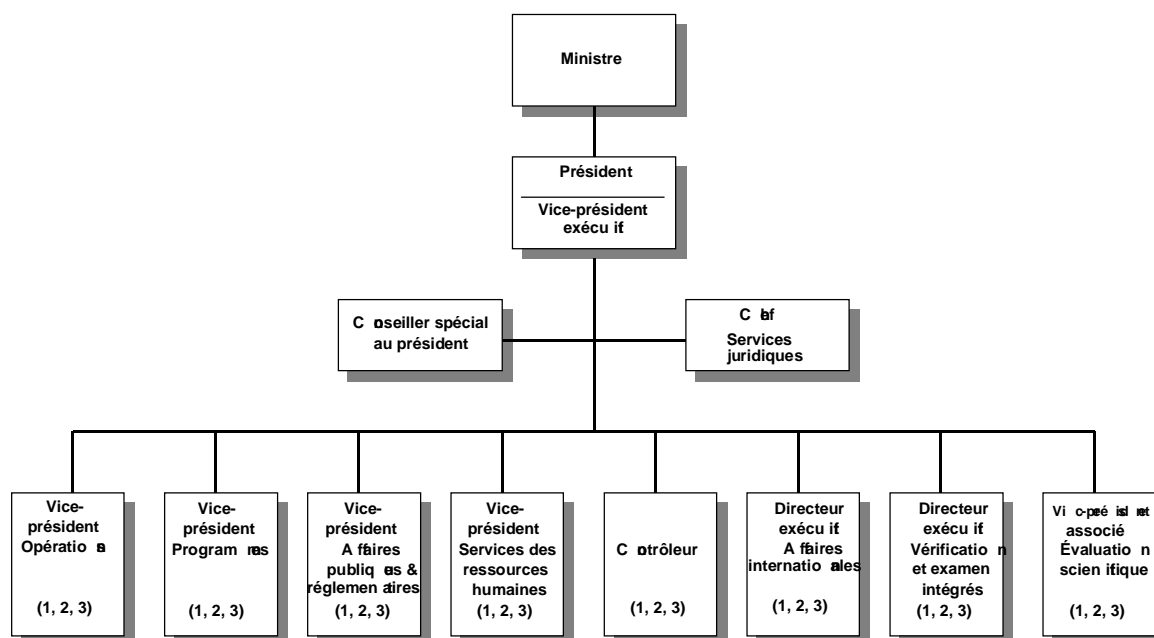
Les services de l'ACIA sont fournis par environ 4 800¹ employés très qualifiés qui travaillent dans toutes les régions du Canada. Le personnel de l'ACIA comprend des inspecteurs de premier niveau, des vétérinaires, des agronomes, des scientifiques spécialistes des aliments, des biologistes, des chimistes, des techniciens de laboratoire, des spécialistes de système informatique, du personnel de soutien, des experts en communications, des agents financiers et des analystes de programme et de politique. L'Agence gère l'exécution de son mandat par l'intermédiaire de l'administration centrale et de quatre secteurs opérationnels. Font rapport aux bureaux de secteur 18 bureaux régionaux, 185 bureaux extérieurs et des bureaux logés dans des établissements non fédéraux (c.-à-d. des installations de transformation). En outre, l'ACIA dispose de 22 laboratoires et centres de recherche installés partout au Canada.

Pour exécuter son mandat, l'ACIA compte aussi sur les compétences et le soutien d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, des producteurs, de l'industrie, des distributeurs, des détaillants et des consommateurs. Le fonctionnement de l'ACIA est fondé sur la conviction que la façon la plus efficace d'obtenir des résultats est de travailler de concert avec les intéressés et en partenariat avec les consommateurs, l'industrie et les gouvernements.

¹ Total des ETP prévus, 2001-2002

L'ACIA est dirigée par un président qui relève du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Bien que chaque unité organisationnelle, à l'intérieur de l'ACIA, ait un rôle particulier et important à jouer dans l'obtention des résultats, la responsabilité principale des résultats par secteur d'activité est partagée par le vice-président des programmes et le vice-président des opérations qui relèvent du président.

Le graphique qui suit illustre la structure de l'organisation et des secteurs d'activité de l'ACIA :



Secteurs d'activité	(Millions \$)	(ETP)
(1) Salubrité des aliments	217,4	3 224
(2) Santé des animaux	66,4	890
(3) Protection des végétaux	46,9	698
Dépenses prévues nettes en 2001-2002	330,7	4 812

2.2 Programmes – objectif de l'Agence

L'objectif de l'Agence canadienne d'inspection des aliments est de renforcer le système d'assurance de la salubrité des aliments, d'encourager l'équité dans l'étiquetage et de contribuer à la santé des animaux et à la protection des ressources végétales fondamentales.

2.3 Contexte de la planification

Il y a plusieurs facteurs – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Agence – qui influent sur la planification de l'ACIA. Voici une description des facteurs clés qui ont eu une incidence sur le plan présenté dans ce document.

Les engagements du gouvernement : Le gouvernement du Canada, dans le récent discours du Trône², a établi son plan qui « contribuera [...] à créer et à offrir des possibilités nouvelles à toute la population », dans le but d'atteindre un objectif d'envergure, celui de bâtir un pays plus fort et plus accueillant et d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens. Viser particulièrement l'innovation, les idées et le talent dans tous les secteurs et toutes les régions du Canada, voilà qui a une importance particulière pour l'ACIA. L'Agence apporte sa contribution aux engagements du gouvernement relatifs aux « normes élevées en matière de bonne gestion de l'environnement et de sécurité alimentaire », à l'excellence dans la recherche au Canada et à la stratégie globale en matière de sciences et de technologie au pays.

Pour soutenir les efforts d'un gouvernement responsable et répondre aux besoins des Canadiens, le Secrétariat du Conseil du Trésor a défini un programme de gestion à l'intention des ministères et des organismes fédéraux. *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada.* Dans ce document, on se penche sur un certain nombre d'initiatives pangouvernementales auxquelles l'Agence apporte sa contribution. Parmi ces initiatives, il y a la prestation de services axés sur le client; la fonction de contrôleur moderne; le gouvernement en direct; et la création d'un milieu de travail exemplaire.

Perceptions et attentes du public : Les consommateurs canadiens réclament des renseignements plus nombreux et de meilleure qualité sur la salubrité des aliments et les questions de nutrition. Les résultats d'un sondage³ indiquent que les Canadiens considèrent que la salubrité des aliments est la question la plus importante en matière d'aliments, suivie en deuxième lieu de la nutrition et, enfin, de la qualité. Le public et les médias portent davantage attention à ces questions, surtout depuis que sont survenus, dans d'autres pays, plusieurs incidents dont on a beaucoup parlé, dont la « maladie de la vache folle » et la présence de dioxines dans les aliments du bétail et la détection du E.coli 0157.H7 dans l'eau au Canada.

Les Canadiens s'attendent à ce que les programmes scientifiques du gouvernement fédéral soient de « calibre mondial » et qu'ils comportent des politiques et des interventions qui sont basées sur les meilleurs renseignements et données scientifiques existants. Le public a également reconnu que la

² Discours du Trône, 37^e Session parlementaire du Canada, 30 janvier 2001.

³ *International Survey on Food Safety and Biotechnology*, Environics Ltd., Toronto, sept. 1999.

salubrité des aliments n'était pas seulement la responsabilité du gouvernement, mais que les consommateurs et l'industrie ont aussi un rôle à jouer dans la prévention des maladies bactériennes d'origine alimentaire. Toutefois, quant au rôle du gouvernement, les Canadiens s'attendent à ce que celui-ci se montre responsable et ouvert et fournisse des services efficaces et efficients.

L'évolution du marché et de l'industrie alimentaire : Il y a un plus grand volume et une plus grande variété d'aliments industriels qui entrent sur le marché aujourd'hui. De plus en plus, les détaillants offrent des repas prêts-à-servir tels que les pâtes, les soupes, les pâtisseries, les sandwiches. On vend des aliments dans des magasins qui ne sont pas traditionnellement associés à la vente de nourriture au détail – les pharmacies, les magasins à rayons et les magasins d'usine.

L'importation de produits alimentaires continuera d'augmenter substantiellement, tout comme le nombre de pays d'où le Canada importe. Cela présente un problème particulier car il peut être difficile de remonter à la source de certains incidents liés à ces aliments, et l'enquête peut prendre énormément de temps. De plus, on s'attend à ce que les Canadiens achètent davantage de denrées alimentaires via Internet, ce qui devrait aggraver le problème.

De nouveaux produits alimentaires – herbes et produits biologiques, mets ethniques, boissons pour sportifs et boissons nutritives, aliments dérivés des produits de la biotechnologie, aliments organiques et produits nutraceutiques – vont envahir le marché canadien. L'ACIA continuera d'élaborer et d'adapter les méthodes d'inspection et les programmes de formation du personnel pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

Contraintes exercées sur le système d'assurance de la salubrité des aliments : Le nombre de cas d'urgence liés à la salubrité des aliments et exigeant une intervention de l'ACIA a sensiblement augmenté au cours des dernières années. Depuis 1996-1997, les rappels d'aliments ont augmenté de 80 % - alors que la première baisse modérée sur 12 mois (5 %) ne survenait que l'année dernière. L'augmentation globale peut être attribuée à l'accroissement du nombre d'enquêtes effectuées par l'ACIA, au nombre plus élevé des cas rapportés d'allergies et des nouveaux agents pathogènes, à l'amélioration des systèmes de surveillance, à la sensibilisation accrue des consommateurs, à l'amélioration des méthodes de détection, à la publication de lignes directrices plus sévères de Santé Canada et à l'augmentation des importations d'aliments, particulièrement ceux qui proviennent de sources non traditionnelles. La complexité et la variété grandissantes des chaînes de production et de distribution des aliments ont également accru les risques d'incidents liés à la salubrité des aliments. La modification des habitudes de consommation a fait connaître aux Canadiens de nouveaux produits alimentaires et, par la même occasion, les a davantage exposés à de nouveaux risques d'intoxication alimentaire. À toutes ces contraintes viennent s'ajouter des changements au sein

de la population active et leurs répercussions sur le recrutement et le maintien d'un effectif qualifié dans le secteur de la réglementation.

Ententes et normes internationales pour les aliments, les végétaux et les animaux : Les relations entre les ententes / normes internationales d'autrefois et d'aujourd'hui deviennent plus complexes, car elles exigent un engagement proactif de l'Agence dans un éventail plus vaste de forums internationaux que par le passé (p. ex., l'inclusion de négociations multilatérales sur l'environnement). Les organismes internationaux de normalisation sont également à élaborer de nouvelles normes plus sévères pour la vérification de la salubrité des aliments et des produits agricoles. Des organisations internationales favorisent actuellement l'établissement de zones déclarées « exemptes de maladies », d'où sont absentes les maladies visées par des règlements, ce qui libéralisera davantage le transport international des aliments, des végétaux et des animaux. Le Canada doit continuer de maintenir l'excellente réputation qu'il s'est faite sur le plan international dans les domaines de la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des végétaux. L'Agence doit aussi continuer d'influer sur l'élaboration de normes d'inspection internationales en jouant un rôle actif au sein des organismes internationaux de normalisation.

Progrès technologiques : La biotechnologie représente un enjeu de plus en plus important et problématique pour les Canadiens. Les préoccupations du public, tant au pays qu'à l'étranger, concernant les produits issus de la biotechnologie continuent de poser problème à l'Agence. Le défi sera de permettre une utilisation sans risque de cette technologie tout en maintenant des exigences réglementaires qui soient suffisamment rigoureuses et observées de façon stricte et uniforme dans le but de protéger tous les Canadiens.

Parmi les autres exemples de progrès technologiques importants qui présentent des difficultés, il y a les systèmes modernisés d'inspection des établissements de transformation de la volaille, le recours possible à l'irradiation, les demandes accrues de surveillance et de contrôle, la détection rapide des maladies et des parasites et les moyens rapides d'échange de renseignements. L'ACIA aura à prendre les mesures nécessaires pour assurer la formation permanente du personnel en vue de l'acquisition de compétences et de connaissances techniques. Il sera essentiel de mettre sur pied des initiatives conjointes avec Santé Canada et les autorités sanitaires provinciales et municipales, particulièrement au chapitre de l'échange de renseignements. Il y aura encore des occasions importantes de dialoguer avec les partenaires, les intéressés et le public, spécialement en ayant recours aux moyens technologiques modernes, notamment Internet.

Efforts de collaboration : Au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que certaines municipalités, s'occupent des questions de salubrité des aliments, de protection des végétaux et de santé des animaux. Le gouvernement du Canada a ordonné à tous les ministères et organismes de travailler en plus étroite collaboration avec les autorités fédérales, provinciales et territoriales pour arriver à optimiser les ressources, à accroître l'efficacité et à réduire les chevauchements. La participation active au Système canadien de l'inspection des aliments (SCIA), de même que le soutien apporté à ce système, est un exemple de la façon dont l'ACIA travaille en collaboration avec d'autres partenaires. Les partenariats coopératifs entre le gouvernement fédéral, d'une part, et les producteurs, l'industrie et les consommateurs, d'autre part, seront également de plus en plus nombreux.

2.4 Dépenses prévues à l'Agence

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000-01 *	Dépenses prévues 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	314,3	360,1	359,7	359,3
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0,0	0,0	0,0	0,0
Moins : recettes disponibles	53,1	47,8	47,8	47,8
Total du Budget principal des dépenses	261,2	312,3	311,9	311,5
Rajustements **	97,0	18,4	15,0	15,0
Dépenses prévues nettes	358,2	330,7	326,9	326,5
Moins : recettes non disponibles	0,1	0,1	0,1	0,1
Plus : coût des services reçus sans frais	29,1	31,5	31,6	31,6
Total des dépenses prévues	387,2	362,1	358,4	358,0
Équivalents temps plein	4 678	4 812	4 800	4 800

* Représente la meilleure estimation de dépenses prévues nettes jusqu'à la fin de l'exercice financier.

** Les rajustements représentent des montants approuvés depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) ainsi que certaines initiatives budgétaires.

Nota : En ce qui a trait aux exercices financiers 2001-2002 à 2003-2004, les niveaux de référence ne comprennent pas les rajustements prévus à la suite de l'étude sur les ressources actuelles de l'Agence, qui sera menée par le SCT. Cette étude devrait prendre fin le 31 mars 2001.

SECTION III : PLANS, RÉSULTATS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES DE L'AGENCE

L'Agence canadienne d'inspection des aliments est active dans trois secteurs – la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. On trouvera ci-dessous une description de chaque secteur d'activité, accompagnée des résultats, des activités et des ressources prévus.

3.1 Salubrité des aliments

3.1.1 Objectif du secteur d'activité

Consolider le système d'assurance de la salubrité des aliments et encourager les pratiques équitables d'étiquetage

3.1.2 Description du secteur d'activité

Grâce au secteur d'activité de la salubrité des aliments, nous réglementons les aliments et les produits alimentaires, qui traversent les frontières internationales et interprovinciales, au moyen de toute une gamme d'outils réglementaires, y compris l'enregistrement des établissements, l'inspection des établissements et des produits, la certification des produits, l'octroi de permis aux particuliers ou aux personnes morales et les activités d'application de la loi. Nous appliquons les dispositions des lois concernant la salubrité et la qualité nutritionnelle des aliments vendus au Canada; menons des enquêtes sur la salubrité des aliments, dont certaines se traduisent par un rappel des aliments; exécutons des projets sur l'innocuité des aliments qui ciblent les enjeux ou les produits à risque élevé; favorisons et facilitons la mise en œuvre de systèmes d'assurance de la salubrité des aliments reconnus à l'échelle internationale par les établissements agréés au fédéral; sensibilisons les consommateurs aux enjeux en matière de salubrité des aliments et favorisons leur connaissance de ces denrées; et administrons et appliquons la législation régissant l'équité dans l'étiquetage et les pratiques trompeuses concernant les aliments.

3.1.3 Dépenses prévues nettes et équivalents temps plein

	Prévisions des dépenses 2000-01	Dépenses prévues 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04
Dépenses prévues nettes (en millions de dollars)	227,3	217,4	215,6	215,3
Équivalents temps plein	3 134	3 224	3 216	3 216

3.1.4 Principal engagement en matière de résultats

Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage

3.1.5 Résultats escomptés et activités connexes

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS CONNEXES
Intervention rapide et appropriée en cas d'urgence dans le domaine de la salubrité des aliments	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen permanent des processus d'intervention en cas d'urgence pour améliorer continuellement la capacité de réagir de façon opportune, appropriée et cohérente ▪ Apporter une assistance scientifique (connaissances, compétences, outils) aux inspecteurs dans le but d'enquêter sur les épidémies d'intoxications alimentaires et de les contenir ▪ Perfectionner les systèmes de communication d'urgence pour assurer la diffusion rapide des renseignements dans les cas d'urgence liés à la salubrité des aliments ▪ Consolider le système de gestion des problèmes pour mieux retracer l'origine des plaintes et des incidents ▪ Mettre en œuvre le Protocole d'intervention en cas d'épidémies d'intoxications alimentaires, en partenariat avec Santé Canada, les provinces et les territoires ▪ Voir quelles sont les meilleures façons de mettre en commun les renseignements des bases de données, en étudiant notamment la faisabilité de relier les bases de données appartenant à d'autres partenaires en matière de santé publique, tels les provinces et les territoires

**Principal engagement en matière de résultats :
Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des
pratiques d'étiquetage**

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS CONNEXES
<p>Adoption, par l'industrie, de pratiques conformes d'inspiration scientifique telles que l'ARMPC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'emploi, par l'industrie, des principes de l'Analyse des risques et la maîtrise des points critiques (ARMPC) – détection et contrôle des principaux dangers inhérents à la transformation des aliments et prévention des problèmes de salubrité des aliments ▪ Finaliser les modifications aux règlements nécessaires à l'implantation obligatoire du Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA), un programme basé sur l'ARMPC, dans tous les établissements de transformation des viandes enregistrés au niveau fédéral ▪ Aider l'industrie à perfectionner et à adapter à ses besoins les systèmes d'ARMPC ▪ Attester l'utilisation des systèmes d'ARMPC dans les établissements enregistrés au niveau fédéral ▪ Vérifier régulièrement la conformité des systèmes d'ARMPC dans les établissements enregistrés au niveau fédéral ▪ Mener à terme les essais pilotes du Projet de modernisation de l'inspection de la volaille (PMIV), un programme basé sur l'ARMPC ▪ Faire l'essai du PMIV dans les usines de transformation de la volaille (poule et dinde) ▪ Terminer le projet pilote entrepris avec l'industrie de l'abattage du porc pour appliquer l'ARMPC aux opérations de transformation ▪ Apporter au Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme et au nouveau Programme canadien d'adaptation aux mesures de salubrité des aliments une assistance scientifique et technique en matière de salubrité des aliments

**Principal engagement en matière de résultats :
Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des
pratiques d'étiquetage (suite)**

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS CONNEXES
<p>Conformité des produits canadiens et importés avec les normes fédérales de salubrité des aliments</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que les produits alimentaires canadiens et importés sont conformes aux lois, aux normes et aux règlements fédéraux <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à l'inspection et à la vérification des établissements et des produits (ou les deux) ▪ Examiner et éprouver les échantillons alimentaires pour savoir s'ils présentent des risques de nature chimique, microbiologique et physique ▪ Mener des enquêtes lorsque l'on soupçonne qu'il y a infraction ou que l'on reçoit des plaintes de l'industrie ou des consommateurs ▪ Prendre des mesures d'exécution, au besoin, notamment en retenant ou en saisissant les marchandises, en déclarant inutilisables ou en détruisant les produits non conformes, en rappelant des produits et en engageant des poursuites ▪ Élaborer des programmes conçus pour favoriser la conformité ▪ Former le personnel pour qu'il soit prêt à intervenir si l'on adopte davantage les principes de l'ARMPC et pour qu'il puisse se tenir au courant des nouveaux systèmes de transformation et des nouvelles technologies ▪ Élaborer des méthodes d'évaluation de la conformité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à l'essai pilote d'une formule commune d'évaluation des entreprises alimentaires ▪ Normaliser, harmoniser et mettre en œuvre, dans la mesure du possible, une démarche commune en matière d'importations ▪ Élaborer des stratégies et des politiques d'exécution et donner la formation nécessaire pour faire en sorte que le personnel applique de façon équitable, appropriée et uniforme la politique d'exécution ▪ Élaborer, valider et améliorer une méthode d'essai permettant de détecter les dangers d'ordre chimique, microbiologique et physique ▪ Donner des conseils scientifiques sur la salubrité des aliments ▪ Travailler en collaboration avec des partenaires pour réduire la nécessité des rappels. (p. ex., travailler avec l'industrie sur l'étiquetage des allergènes et élaborer des programmes de prévention des allergies à l'intention des fabricants, des importateurs et des distributeurs) ▪ Travailler dans les forums internationaux, comme celui du <i>Codex Alimentarius</i>, pour influencer sur l'élaboration de normes internationales de salubrité des aliments d'inspiration scientifique; négocier et faire appliquer rigoureusement les accords et les protocoles internationaux sur les aliments

**Principal engagement en matière de résultats :
Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des
pratiques d'étiquetage (suite)**

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS CONNEXES
<p>Sensibilisation et information accrues des consommateurs relativement aux problèmes de salubrité des aliments et aux pratiques à respecter dans ce domaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseigner les consommateurs sur la façon appropriée de manipuler les aliments et employer, pour ce faire, les moyens suivants : site Web, foires commerciales, expositions et communications par lettre ▪ Être un membre actif du Partenariat canadien pour la salubrité des aliments, une vaste coalition d'intéressés ayant en commun le désir de prévenir les intoxications alimentaires. À ce titre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider à l'élaboration d'une série de fiches de renseignements ▪ Contribuer à la publication de communiqués de presse reliés à des dates repères concernant les aliments (p. ex., l'Action de grâce) ▪ Participer à des foires, à des expositions et à des interviews ▪ Travailler à accroître l'interactivité du site Web pour encourager les consommateurs à l'utiliser comme source de renseignements sur la salubrité des aliments ▪ Favoriser et offrir un service électronique d'abonnement aux rappels
<p>Efficacité des normes et des activités visant à décourager le recours à des pratiques trompeuses</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir des normes relatives à l'exactitude des renseignements figurant sur les produits alimentaires, qu'ils soient d'origine canadienne ou importés ▪ Mettre au point des méthodes analytiques d'application des normes ▪ S'assurer que le libellé des étiquettes n'est pas faux, trompeur ou malhonnête et que les aliments répondent aux exigences canadiennes en ce qui a trait à la quantité, à la qualité, à la composition et à l'emballage <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser les produits alimentaires ▪ Procéder à l'inspection et à la vérification des systèmes de contrôle de l'industrie ▪ Mener des enquêtes ▪ Prendre des mesures d'exécution, au besoin ▪ Tenir à jour un système d'information sur les plaintes des consommateurs ▪ Élaborer des stratégies pour aider à prévenir les fausses déclarations, tels les séminaires et la documentation sur le commerce ▪ Examiner et adapter, suivant le cas, les stratégies et les outils d'exécution et d'imposition de la conformité ▪ Coordonner les efforts avec d'autres organismes ▪ Participer aux travaux des organismes internationaux de normalisation en matière d'étiquetage

**Principal engagement en matière de résultats :
Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des
pratiques d'étiquetage (suite)**

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS CONNEXES
<p>Conformité des produits alimentaires canadiens avec les exigences d'inspiration scientifique des autres gouvernements en matière de salubrité des aliments, et contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Négocier et gérer avec d'autres pays les accords et les protocoles portant sur des produits déterminés ▪ Promouvoir l'établissement de solides relations de travail avec d'autres ministères : Santé Canada, Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence canadienne de développement international, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Environnement Canada ▪ Favoriser et élaborer des normes internationales de salubrité des aliments fondées sur des données scientifiques à l'intérieur du <i>CODEX Alimentarius</i> de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) des Nations Unies

3.2 Santé des animaux

3.2.1 Objectif

Contribuer à la protection de la santé des animaux et à la prévention de la transmission de maladies animales aux humains

3.2.2 Description

Le secteur de la santé des animaux nous permet d'exécuter des programmes visant à protéger la santé des animaux et à prévenir la transmission des maladies animales aux humains grâce à la surveillance, aux analyses et aux mesures de quarantaine; de satisfaire aux normes de santé et de sécurité internationales et nationales s'appliquant aux animaux, aux produits animaux, aux embryons, à la semence et aux aliments du bétail; de délivrer des certificats d'exportation précisant les exigences s'appliquant aux analyses, au diagnostic, aux installations et à la quarantaine; d'octroyer des permis et d'inspecter les produits biologiques vétérinaires pour en vérifier la pureté et l'innocuité et d'encourager l'équité dans l'étiquetage; de réglementer le transport des animaux pour qu'il se fasse sans cruauté; de réglementer les aliments du bétail à des fins d'innocuité et d'efficacité; et de vérifier que les étiquettes sur les aliments du bétail sont conformes aux exigences sur l'étiquetage et la composition.

3.2.3 Dépenses prévues nettes et équivalents temps plein

	Prévisions des dépenses 2000-01	Dépenses prévues 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04
Dépenses prévues nettes (en millions of dollars)	81,3	66,4	64,6	64,5
Équivalents temps plein	865	890	888	888

3.2.4 Principal engagement en matière de résultats

Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission de leurs maladies aux humains

**Principal engagement en matière de résultats :
Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission
de leurs maladies aux humains**

3.2.5 Résultats escomptés et activités connexes

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS CONNEXES
<p>Efficacité des normes et des méthodes d'application de la loi destinées à prévenir l'entrée et la propagation au Canada des maladies réglementées des animaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer des politiques d'importations d'inspiration scientifique pour les animaux vivants et leurs produits ▪ S'assurer que les normes canadiennes sont respectées en ce qui concerne les animaux importés et canadiens ou leurs produits <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soumettre à des essais les animaux, les hardes et les troupeaux canadiens ▪ Inspecter les importations ▪ Recourir aux autorités d'exécution et d'observation, au besoin, y compris la mise en quarantaine et la destruction des animaux malades ▪ Mener des enquêtes sur les apparitions présumées d'épizooties ▪ Procéder à des enquêtes intensives pour vérifier si le Canada est exempt des maladies réglementées, notamment les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST), telles que l'encéphalopathie spongiforme des bovins (EBS) et la maladie débilissante chronique (MDC) chez le wapiti ▪ Surveiller l'intégrité des processus de certification de la santé des animaux ▪ Participer à la collecte de renseignements internationaux sur les maladies, vérifier l'existence de pratiques exemplaires à l'échelle mondiale et travailler dans des forums internationaux, tel l'<i>Office international des Épizooties</i>, pour échanger des conseils pratiques et des renseignements sur les maladies animales les plus graves ▪ Administrer les indemnités accordées pour la destruction du bétail, suivant le cas ▪ Promouvoir les programmes de prévention des maladies à la ferme, sensibiliser davantage les producteurs et les spécialistes en santé animale et favoriser les méthodes de gestion de la qualité, telles que l'identification obligatoire du bétail ▪ S'assurer que les vaccins et les trousseaux de diagnostic vétérinaires sont efficaces et sans danger ▪ Effectuer des recherches en matière de réglementation portant sur la santé des animaux ▪ Donner des conseils scientifiques sur la santé des animaux

**Principal engagement en matière de résultats :
Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission
de leurs maladies aux humains (suite)**

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS CONNEXES
<p>Prévention efficace de la transmission aux humains des maladies des animaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités de surveillance, d'essai et de contrôle ▪ Offrir ses compétences et ses services d'essai en laboratoire pour détecter la présence de maladies réglementées et exotiques et empêcher leur propagation au Canada ▪ Assurer une vigilance, un apprentissage et une amélioration constants fondés sur l'expérience vécue au pays et à l'étranger ▪ Apprendre au personnel les procédures d'intervention en cas d'urgence au moyen de simulations et d'autre matériel didactique ▪ Effectuer des recherches en matière de réglementation sur la prévention de la transmission des maladies animales aux humains
<p>Respect des normes fédérales en matière de salubrité, d'efficacité et d'étiquetage des aliments du bétail</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que les aliments du bétail fabriqués au pays ou importés au Canada sont sans danger, efficaces et étiquetés conformément aux normes établies <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enregistrer les aliments du bétail avant de les introduire sur le marché ▪ Surveiller et éprouver les aliments du bétail pour détecter la présence de résidus nocifs, tels que les métaux lourds, les pesticides et les médicaments ▪ Élaborer une politique de gestion des risques de l'équarrissage pour que soient respectés les mécanismes obligatoires de contrôle de la production, les exigences en matière d'étiquetage et la tenue des dossiers appropriés ▪ Élaborer, valider et améliorer une méthodologie analytique pour les aliments du bétail ▪ Donner des conseils scientifiques sur les aliments du bétail

**Principal engagement en matière de résultats :
Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission
de leurs maladies aux humains (suite)**

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS CONNEXES
<p>Conformité des animaux et des produits d'origine animale canadiens avec les exigences d'inspiration scientifique des autres gouvernements en matière de santé des animaux, et contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Négocier et gérer avec d'autres pays les accords et les protocoles portant sur des produits déterminés afin de s'assurer que les normes en matière de santé des animaux reposent sur des principes scientifiques et qu'elles sont effectivement respectées de manière à prévenir les perturbations inutiles du commerce ▪ Promouvoir l'établissement de solides relations de travail avec nos partenaires fédéraux : Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence canadienne de développement international, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ▪ Tenir et mettre continuellement à jour la documentation sur les systèmes de protection de la santé des animaux d'autres pays, ainsi que les exigences établies dans ces pays ▪ Promouvoir et élaborer des normes internationales d'inspiration scientifique en matière de santé des animaux sous l'égide de l'<i>Office international des Épizooties</i> afin de mieux protéger le fonds de ressources animales au Canada et partout dans le monde ▪ Procéder à des vérifications des normes adoptées par d'autres pays lorsqu'ils exportent au Canada

3.3 Protection des végétaux

3.3.1 Objectif

Contribuer à la protection du fonds de ressources végétales contre l'introduction et la propagation de parasites et de maladies réglementés qui ont de l'importance pour les cultures et les forêts du Canada.

3.3.2 Description

Grâce au secteur d'activité de la protection des végétaux, nous pouvons contrôler l'importation et le déplacement national des végétaux, des produits végétaux, y compris les produits forestiers, des engrais et des semences réglementés; empêcher l'introduction au Canada de ravageurs et de maladies faisant l'objet de règlements; et contrôler et/ou éradiquer ceux décelés au Canada; satisfaire aux exigences internationales en matière de contrôle des végétaux et certifier les végétaux et les produits végétaux aux fins du commerce national et de l'exportation; mener des enquêtes sur les insectes qui permettent à l'Agence de détecter de nouvelles populations de ravageurs ou celles qui commencent à s'installer et de réagir rapidement pour empêcher ces derniers de se propager; poursuivre nos activités de renseignements internationales concernant les maladies, négocier avec les pays exportateurs les exigences en matière de santé à l'importation et maintenir une capacité d'intervention d'urgence; certifier les semences et enregistrer les variétés des grandes cultures; accorder la protection des obtentions végétales aux variétés de cultures agricoles et horticoles; réglementer les engrais et les suppléments aux fins de la salubrité et de l'efficacité; et effectuer des évaluations environnementales afin d'approuver la mise en circulation de produits issus de la biotechnologie, y compris les semences, les végétaux et les produits microbiens.

3.3.3 Dépenses prévues nettes et équivalents temps plein

	Prévisions des dépenses 2000-01	Dépenses prévues 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04
Dépenses prévues nettes (en millions of dollars)	49,6	46,9	46,8	46,7
Équivalents temps plein	678	698	696	696

3.3.4 Principal engagement en matière de résultats

Protéger les ressources végétales contre les maladies et les parasites réglementés

**Principal engagement en matière de résultats :
Protéger les ressources végétales contre les maladies
et les parasites réglementés**

3.3.5 Résultats escomptés et activités connexes

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS CONNEXES
<p>Efficacité des normes et des méthodes d'application de la loi destinées à prévenir l'entrée et la propagation au Canada des maladies et des ravageurs réglementés des végétaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des politiques et des procédures fondées sur des données scientifiques ▪ S'assurer que les végétaux importés et canadiens et leurs produits satisfont aux normes canadiennes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspecter les végétaux, les produits végétaux et le matériel qui accompagne les produits expédiés, tels les matériaux d'emballage et les contenants en bois ▪ Effectuer des tests pour détecter la présence de maladies et de parasites réglementés étrangers ▪ Prendre des mesures d'exécution et de surveillance de la conformité, au besoin ▪ Délivrer des permis d'importation pour les produits agricoles et forestiers et pour d'autres produits végétaux et biologiques ▪ Procéder à une vérification des systèmes de protection des végétaux des principaux partenaires commerciaux ▪ Surveiller les découvertes de parasites à l'échelle internationale et élargir le Système d'avertissement rapide de risque phytosanitaire (SARRPS) pour une détection précoce de nouveaux parasites et de nouvelles maladies ▪ Mettre en application des programmes d'éducation et de sensibilisation du public (p. ex., pour les voyageurs) ▪ Éprouver et améliorer les mécanismes de mobilisation et d'intervention en cas d'urgence (p. ex., pour les voyageurs) ▪ Évaluer et reconnaître les systèmes d'assurance de la qualité de l'industrie ▪ Mettre en oeuvre un programme national d'enquêtes (avec les homologues des gouvernements fédéral et provinciaux) qui permette de détecter les populations nouvelles ou naissantes de parasites, de redéfinir les limites géographiques des populations de parasites, d'établir des zones de quarantaine et de repérer les zones exemptes de parasites ▪ Élaborer une politique sur les espèces envahissantes ▪ Chercher à conclure des protocoles d'entente, au besoin, avec les gouvernements provinciaux et les municipalités, ainsi qu'avec d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral (c.-à-d. la Commission canadienne des grains, le Service canadien des forêts) ▪ Mettre sur pied un comité conjoint multijuridictionnel sur la gestion des parasites ▪ Continuer à étendre ses compétences en évaluation et en gestion des risques afin de détecter les parasites et d'élaborer des politiques

**Principal engagement en matière de résultats :
Protéger les ressources végétales contre les maladies
et les parasites réglementés (suite)**

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS CONNEXES
<p>Efficacité des normes et des méthodes d'application de la loi destinées à prévenir l'entrée et la propagation au Canada des maladies et des ravageurs réglementés des végétaux (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'efforcer de nouer des relations suivies avec l'ensemble des milieux scientifiques qui se spécialisent dans la protection des végétaux, tant au Canada qu'à l'échelle internationale ▪ Effectuer des recherches en matière de réglementation et donner des conseils scientifiques sur la protection des végétaux
<p>Respect des normes fédérales de salubrité, de produit et de procédé applicables aux semences et aux engrais</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réglementer et inspecter les importations de semences, la production de semences contrôlées et les engrais ▪ Certifier les semences et les engrais destinés aux marchés canadien et d'exportation ▪ Enregistrer les établissements, les exploitants et les classificateurs oeuvrant dans le domaine des semences ainsi que les établissements de production d'engrais ▪ S'assurer que les allégations apparaissant sur les étiquettes de semences et d'engrais sont justes ▪ Assurer la supervision de l'Institut canadien des semences – un organisme de vérification ▪ Contrôler la salubrité et l'efficacité des engrais destinés aussi bien aux cultures agricoles qu'aux usages domestiques (pelouses, jardins, etc.) ▪ Enquêter sur les cas présumés de non-conformité, tant pour les semences que pour les engrais ▪ Établir de nouvelles normes et réviser les normes existantes, au besoin, pour favoriser une application uniforme, ainsi que pour tenir compte des toutes dernières découvertes scientifiques et technologiques ▪ Jouer un rôle actif au sein des organisations multilatérales d'établissement des normes dans les domaines des semences et des engrais ▪ Procéder à des évaluations approfondies de la sécurité environnementale des organismes modifiés grâce à la biotechnologie ▪ Accorder une protection de « style brevet » aux nouvelles variétés cultivées en vertu de la <i>Loi sur la protection des obtentions végétales</i>

**Principal engagement en matière de résultats :
Protéger les ressources végétales contre les maladies
et les parasites réglementés (suite)**

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS CONNEXES
<p>Conformité des végétaux et des produits d'origine végétale canadiens avec les exigences d'inspiration scientifique des autres gouvernements en matière de protection des végétaux, et contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Négocier et gérer, avec d'autres pays, des accords et des protocoles portant sur des produits déterminés afin de faire en sorte que les normes de protection des végétaux reposent sur des principes scientifiques et qu'elles soient effectivement respectées de manière à prévenir les perturbations inutiles du commerce ▪ Promouvoir l'établissement de solides relations de travail avec d'autres partenaires fédéraux : Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Service canadien des forêts, l'Agence canadienne de développement international, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Environnement Canada ▪ Promouvoir et élaborer des normes internationales d'inspiration scientifique en matière de protection des végétaux conformément à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de son organisme régional, la North American Plant Protection Organization (NAPPO) ▪ Élaborer des politiques et des normes internationales exhaustives et cohérentes, et des critères de réglementation pour l'évaluation des risques relatifs aux plantes transgéniques et aux microbes nouveaux ainsi qu'à leurs produits, avec les principaux partenaires commerciaux et les principales organisations internationales

SECTION IV : INITIATIVES CONJOINTES

4.1 Initiatives horizontales

Outre les initiatives présentées dans la section précédente, l'Agence canadienne d'inspection des aliments continuera d'apporter sa contribution à un certain nombre d'initiatives de nature pangouvernementale. En voici quelques-unes :

- initiatives législatives et réglementaires;
- élargissement de la capacité scientifique;
- gestion environnementale;
- prestation de services axés sur les citoyens;
- gestion des ressources humaines;
- information exacte et saine gestion financière.

On trouvera ci-dessous un résumé des principales activités et des résultats escomptés relatifs à chacune de ces initiatives pangouvernementales.

4.1.1 Initiatives législatives et réglementaires

Initiatives	Résultats escomptés
Procéder à une refonte des lois fédérales déjà existantes sur les aliments et les produits agricoles pour en faire une seule loi, exhaustive, et pour actualiser d'autres actes administrés et mis en application par l'ACIA.	Normes uniformes et mesures d'exécution.
Promulguer des modifications réglementaires pour rendre obligatoire l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (ARMPC) dans le cas de la viande et de la volaille.	Adoption, par l'industrie, de pratiques de conformité fondées sur des données scientifiques.

4.1.2 Élargissement de la capacité scientifique

Initiatives	Résultats escomptés
<p>Faire en sorte d'offrir des conseils judicieux fondés sur des données scientifiques :</p> <p>Lorsque les gouvernements du Canada et d'autres pays ont récemment pris des décisions concernant la santé publique et la salubrité des aliments, on a pu constater davantage l'importance d'appuyer sur des données scientifiques les conseils susceptibles d'influer sur les décisions touchant les politiques et les règlements gouvernementaux. L'initiative sur les Sciences et la technologie (S et T) du gouvernement du Canada fournit des lignes directrices aux ministères et aux organismes à vocation scientifique (MOVS) du gouvernement fédéral afin de bâtir un cadre fédéral de S-T qui soit plus solide et mieux coordonné. En conséquence, l'ACIA mettra en œuvre et intégrera, dans les processus d'établissement des priorités et de prise de décisions de l'ACIA, les recommandations contenues dans les rapports du Conseil d'experts en science et en technologie (CEST), intitulés <i>Avis scientifiques pour l'efficacité gouvernementale (ASEG)</i>⁴ et <i>Vers l'excellence en sciences et en technologie (VEST)</i></p> <p>La stratégie de mise en œuvre de ces recommandations comprendra trois éléments importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir leur adoption au sein de l'ACIA • Garantir la responsabilisation relative à ces recommandations • Évaluer leur efficacité 	<p>Évaluation exhaustive des moyens employés par l'Agence pour satisfaire à ses obligations en regard du rapport VEST, notamment pour savoir comment et où les conseils scientifiques sont utilisés.</p> <p>Avis scientifiques dans tous les cas appropriés de prise de décisions touchant les programmes et les politiques.</p> <p>Confiance assurée du public dans la capacité du gouvernement de s'attaquer aux problèmes d'ordre scientifique.</p> <p>Tenue de forums scientifiques sur la réglementation et la santé publique pour renseigner le personnel sur les nouvelles questions et découvertes d'ordre scientifique et pour faciliter et encourager l'adoption de méthodes stratégiques de planification et de prise de décisions à l'ACIA.</p>
<p>Garantir la capacité de S et T :</p> <p>L'ACIA accroîtra sa capacité de S et T pour être en mesure d'aborder des problèmes d'ordre scientifique et pour concevoir une nouvelle stratégie de recherche, à l'Agence même, qui reflète le mandat et les capacités de recherche de l'ACIA et qui soit compatible avec les recommandations des rapports ASEG et VEST.</p>	<p>Création, à l'ACIA, d'un cadre de recherche englobant tant la mise au point d'outils particuliers de gestion des risques que la recherche à long terme sur des sujets propres au mandat de l'Agence.</p>

⁴ Le rapport du CEST, *Avis scientifiques pour l'efficacité gouvernementale (ASEG)*, a été déposé devant le Cabinet en mai 1999.

4.1.3 Gestion environnementale

Initiatives	Résultats escomptés
Réaliser des évaluations environnementales préalablement à la mise en commerce des produits de la biotechnologie, des aliments du bétail et des engrais.	Évaluations environnementales permettant d'étayer les décisions prises en matière de gestion des risques en ce qui a trait à la mise en commerce des produits de la biotechnologie.
Continuer à mettre en œuvre le Système de gestion environnementale (SGE) – terminer l'évaluation de la situation actuelle et élaborer un nouveau plan de mise en œuvre.	L'ACIA respecte les normes fédérales du SGE qui visent à réduire les répercussions environnementales.
Incorporer dans les politiques et le cadre de réglementation de l'Agence les exigences établies pour les évaluations environnementales dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) .	La version révisée des politiques et des règlements de l'ACIA est conforme à la LCEE.
Élaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des substances toxiques pour l'ACIA.	Le Plan de gestion des substances toxiques est mis en œuvre et il est conforme aux exigences de la LCPE.
Élaborer et mettre en œuvre une politique et un protocole portant sur les espèces envahissantes pour l'ACIA.	Une politique qui protège la flore et la faune indigènes contre les incursions des espèces envahissantes.

4.1.4 Prestation de services axés sur les citoyens

Initiatives	Résultats escomptés
<p>L'ACIA continuera de travailler avec le Secrétariat du Conseil du Trésor sur le programme de changement exposé dans le document <i>Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada</i>.</p> <p>L'ACIA travaille à élaborer des normes de service dans un certain nombre de services clés. Ces normes permettront à l'ACIA de fournir des services plus efficaces et plus efficaces aux Canadiens.</p>	Des normes de service sont adoptées pour la réalisation des programmes sur l'hygiène des viandes et sur le poisson, tandis qu'un échéancier détaillé d'adoption des normes de service dans d'autres secteurs de programme sera établi d'ici le 1 ^{er} avril 2002.

4.1.5 Gestion des ressources humaines

Initiative	Résultats escomptés
L'ACIA a élaboré une stratégie globale des Ressources humaines pour traiter des nombreux changements et problèmes qui toucheront son secteur d'activité et son personnel, maintenant et dans le futur.	Maintien d'une main-d'œuvre compétente Attraction et maintien en poste des employés ayant les qualités requises Aménagement d'un environnement propice au travail

4.1.6 Renseignements justes et gestion financière

Initiatives	Résultats escomptés
<p>L'implantation réussie du système SAP (systèmes, applications, produits), dans le cadre de la Stratégie d'information financière (SIF), a servi de base à l'établissement d'un ensemble complet d'états financiers vérifiés pour 1999-2000 selon une comptabilité d'exercice.</p>	<p>On établit une base permettant de générer davantage de renseignements de gestion utiles tout en assumant les responsabilités de gérance relatives à l'actif et au passif, tant au niveau de l'Agence qu'à l'échelle du gouvernement.</p>
<p>L'implantation du SAP donne à l'Agence les moyens nécessaires pour fournir des renseignements opportuns et exacts aux gestionnaires.</p>	<p>Meilleure correspondance entre les coûts d'exécution des programmes et les recettes générées par les mesures de recouvrement des coûts.</p>
<p>Parmi les autres initiatives importantes, il y a l'amélioration de l'établissement des coûts du programme, ce qui permet à l'Agence de s'orienter vers un environnement propre à la modernisation de la fonction de contrôleur.</p>	<p>Amélioration du processus décisionnel en raison d'une meilleure information sur l'établissement des coûts d'un programme.</p>
<p>Ces initiatives seront élargies pour améliorer l'information de gestion financière et du matériel à l'intention des gestionnaires.</p>	<p>Amélioration de l'information financière au niveau de la direction pour étayer les analyses et les rapports budgétaires.</p>
<p>La modernisation de la fonction de contrôleur comporte d'autres volets qui porteront particulièrement sur la refonte des systèmes d'exécution des programmes, qui se fera parallèlement au maintien des contrôles internes appropriés.</p>	<p>Meilleur lien entre les systèmes d'exécution des programmes et les exigences de la gestion financière.</p>
<p>L'Agence participera aussi à l'initiative Gouvernement en direct (GED) au fur et à mesure qu'elle disposera des fonds nécessaires. Les initiatives de GED seront priorisées en fonction des exigences du système opérationnel interne et elles seront achevées au fur et à mesure que les fonds seront disponibles.</p>	<p>Meilleure prestation des services grâce à l'utilisation des technologies de l'information.</p> <p>Accès en direct aux programmes et aux services de l'ACIA.</p>
<p>L'ACIA a mis sur pied un groupe de travail sur l'informatique qui doit élaborer un programme d'investissement renouvelé et viable en ce qui concerne les systèmes informatiques et les infrastructures. De plus, l'Agence modifiera sa fonction de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) et son organisation de GI/TI afin de satisfaire à ses exigences complexes en matière de système et d'infrastructure.</p>	<p>Élaboration d'un programme d'investissement viable dans les domaines des systèmes informatiques et des infrastructures.</p>

4.2 Initiatives collectives

Les initiatives collectives sont celles qui mettent en présence plusieurs partenaires, ministères ou sphères de compétence (ou les trois). La plus grande partie du travail de l'Agence entre dans la catégorie des initiatives collectives. On trouvera dans la section suivante une description des principales initiatives collectives qui contribuent à la réalisation des plans exposés à la section III du présent rapport.

4.2.1 Des communications efficaces et une participation générale

Partenariat canadien pour sensibiliser les consommateurs à la salubrité des aliments	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Partenaire(s)	Montant alloué par le(s) partenaire(s)	Résultats escomptés par l'ACIA
<p>Le Partenariat est formé d'une coalition unique des secteurs suivants : l'industrie, les consommateurs, le gouvernement et les organisations des domaines de la santé et de l'environnement; ils travaillent ensemble à faire mieux comprendre au consommateur les intoxications alimentaires et les mesures qui peuvent être prises pour réduire les risques de propagation de la maladie.</p> <p>En décembre 2000, le Partenariat comptait parmi ses 64 membres préoccupés par la question de la salubrité des aliments. Parmi les</p>	<p>Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage</p>	<p>ACIA</p> <p>Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)</p> <p>Santé Canada (SC)</p> <p>Autres niveaux de gouvernement</p>	<p>Cotisation de 10 000 \$ par membre et un ETP.</p> <p>D'autres contributions en nature sont fournies, bien que la valeur monétaire de ces contributions varie d'une année à l'autre.</p>	<p>Sensibilisation et information accrues des consommateurs relativement aux problèmes de salubrité des aliments et aux pratiques à respecter dans ce domaine.</p>

Partenariat canadien pour sensibiliser les consommateurs à la salubrité des aliments	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Partenaire(s)	Montant alloué par le(s) partenaire(s)	Résultats escomptés par l'ACIA
membres fondateurs du Partenariat, on retrouve les organisations qui ont contribué au lancement de la campagne « À bas les BACtéries! ^{MC} ». Pour obtenir une liste complète des membres, veuillez consulter le site Web du Partenariat à l'adresse www.canfightbac.org	Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage	Groupes de défense des consommateurs et de la protection de la santé et de l'environnement		

Programme canadien d'adaptation aux mesures de salubrité des aliments (PCASA)	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Partenaire(s)	Montant alloué par le(s) partenaire(s)	Résultats escomptés par l'ACIA
<p>Le PCASA est un programme national novateur conçu pour aider l'industrie agroalimentaire à élaborer, de façon concertée, des stratégies et des systèmes de gestion globaux en matière de salubrité des aliments. Le PCASA a été conçu par l'ACIA en collaboration avec AAC et des intervenants des industries alimentaires. Le financement obtenu du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) d'AAC aidera les associations ou les groupes nationaux oeuvrant dans la production, la mise en marché, la distribution et la préparation des aliments à élaborer des stratégies, des outils et des systèmes de gestion des risques pour accroître la salubrité des aliments.</p> <p>L'Analyse des risques et la maîtrise des points critiques (ARMPC) est utilisée comme un outil servant à la promotion d'une démarche scientifique cohérente en matière de salubrité des aliments.</p>	<p>Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage</p>	<p>ACIA AAC</p> <p>Intervenants de l'industrie</p>	<p>11,4 millions de dollars, plus 4,4 millions en fonds du Programme de partage des frais pour l'investissement, fonds qui sont destinés à la recherche industrielle concertée effectuée à l'appui du programme</p>	<p>Adoption, par l'industrie, de pratiques de conformité d'inspiration scientifique, par exemple l'ARMPC.</p> <p>Respect des normes fédérales en matière de salubrité des aliments pour les produits canadiens et importés.</p>

Programme canadien d'adaptation aux mesures de salubrité des aliments (PCASA)	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Partenaire(s)	Montant alloué par le(s) partenaire(s)	Résultats escomptés par l'ACIA
Le PCASA s'ajoute à d'autres initiatives axées sur la salubrité des aliments, notamment le Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF).	Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage			

Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF)	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Partenaire(s)	Montant alloué par le(s) partenaire(s)	Résultats escomptés par l'ACIA
Le PCSAF est une initiative conjointe du gouvernement fédéral, de l'industrie et d'autres intervenants qui aide les associations nationales de produits agricoles à l'élaboration d'un programme volontaire de salubrité des aliments à la ferme adapté à une collectivité et basé sur les principes de l'ARMPC, ainsi que sur les stratégies et outils qui y sont associés.	Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage	ACIA AAC Intervenants du secteur de la production	Sans objet	Meilleure sensibilisation à la nécessité d'une démarche scientifique cohérente en matière de salubrité des aliments et compréhension et adaptation plus grandes dans ce domaine. Cette initiative contribue au développement de la capacité de répondre aux exigences plus grandes en matière de salubrité et au prolongement de la confiance du consommateur vis-à-vis des aliments achetés.

Initiatives fédérales/ provinciales	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Partenaire(s)	Montant alloué par le(s) partenaire(s)	Résultats escomptés par l'ACIA
Système canadien de l'inspection des aliments	Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage	<p><i>Leader</i> : Groupe de mise en œuvre de l'inspection des aliments au Canada - coprésidé par l'ACIA, Ontario (AGR) et Alberta (Santé).</p> <p><i>Coexécutants</i> : les provinces et les territoires, Santé Canada.</p>	Sans objet	<p>Intervention opportune et appropriée dans les cas d'urgence liés à la salubrité des aliments.</p> <p>Adoption, par l'industrie, de pratiques de conformité d'inspiration scientifique, par exemple l'ARMPC</p> <p>Respect des normes de salubrité des aliments pour les produits canadiens et importés.</p> <p>Sensibilisation et information accrues des consommateurs relativement aux problèmes de salubrité des aliments et aux pratiques à respecter dans ce domaine.</p> <p>Normes et activités efficaces destinées à décourager les pratiques trompeuses.</p> <p>Conformité des produits alimentaires canadiens avec d'autres exigences scientifiques du gouvernement en matière de salubrité des aliments, et contribution à l'élaboration de méthodes opérationnelles communes.</p>

Initiatives fédérales/ provinciales	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Partenaire(s)	Montant alloué par le(s) partenaire(s)	Résultats escomptés par l'ACIA
Protocoles d'entente	<p>Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage</p> <p>Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission de leurs maladies aux humains</p> <p>Protéger les ressources végétales contre les maladies et les parasites réglementés</p>	Direction : conjointe ACIA/SC/ Pêches et Océans avec chaque sphère de compétence		Coopération accrue des services d'inspection entre les membres quand il y a chevauchement des responsabilités.

4.2.2 Accroissement de la capacité scientifique et technologique

Institut canadien pour l'inspection des aliments et la réglementation	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Liste des participants	Montant alloué par les participants	Résultats escomptés par l'ACIA
<p>L'ACIA et l'Université de Guelph ont signé un protocole d'entente le 17 janvier 2000 pour créer l'Institut canadien pour l'inspection des aliments et la réglementation.</p> <p>L'entente porte sur un projet pilote de trois ans dont les avantages manifestes seront évalués à la fin du mandat.</p> <p>L'accord prévoit aussi l'implantation d'un programme d'étude coopératif pour étudiants qui comporte les engagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un emploi d'une durée déterminée à l'ACIA à 10 étudiants ou moins; • Établir le programme de chargés de recherche du président de l'ACIA pour trois étudiants diplômés dans des secteurs d'intérêt prioritaire pour l'ACIA; • Soutenir le programme de promotion étudiante de la sensibilisation et de l'acquisition des connaissances scientifiques (Students Promoting Awareness and Research Knowledge [SPARK]) de l'Université de Guelph; • Échange de personnel et mise en commun de l'expérience; • Sont déjà établis : un comité conjoint de recherche et une chaire de réglementation financée par l'ACIA à l'Université de Guelph. 	<p>Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage</p> <p>Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission de leurs maladies aux humains</p> <p>Protéger les ressources végétales contre les maladies et les parasites réglementés</p>	<p>ACIA</p> <p>Université de Guelph</p> <p>(L'un des objectifs de l'Institut, au cours des quatre prochaines années, est de recruter d'autres membres parmi les ministères et organismes fédéraux et provinciaux, les établissements d'enseignement supérieur et les intervenants de l'industrie ayant des intérêts similaires.)</p>	<p>Budget initial de fonctionnement de 190 000 \$</p> <p>Trois bourses de recherche (assistant) de 25 000 \$ chacune sur une base annuelle</p> <p>Soutien annuel de 10 000 \$ pour le programme SPARK</p>	<p>Mise sur pied de projets de recherche collective.</p> <p>Recrutement et formation de personnel pour la réglementation des aliments.</p> <p>Meilleure communication des activités de réglementation des aliments.</p> <p>Accroissement des capacités d'inspection, d'essai et de réglementation des aliments.</p>

4.2.3 Cadres de réglementation internationaux

Initiatives	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Partenaire(s)	Montant alloué par le(s) partenaire(s)	Résultats escomptés par l'ACIA
<p>Architecture internationale de réglementation en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux :</p> <p>L'ACIA dirige ou codirige ou, encore, aide de façon substantielle les équipes interministérielles dont les travaux sont axés sur la conception, la négociation et le fonctionnement d'ententes internationales telles que les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accords commerciaux sur la santé et sur la protection des végétaux (Organisation mondiale du commerce (OMC), Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), Zone de libre-échange de Amériques (ZLEA) [le MAECI codirige ces équipes]). • Convention internationale pour la protection des végétaux : travaux sur les normes de protection des végétaux. • Commission du <i>Codex Alimentarius</i> pour les normes sur la salubrité des aliments et la protection des consommateurs (SC codirige ces équipes). • Protocole de Carthagène sur la biosécurité pour la protection de la biodiversité dans le contexte du transport transfrontalier d'organismes vivants modifiés (le MAECI et EC codirigent ces équipes). 	<p>Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage</p> <p>Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission de leurs maladies aux humains</p> <p>Protéger les ressources végétales contre les maladies et les parasites réglementés</p>	<p>ACIA</p> <p>Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) (codirige)</p> <p>AAC</p> <p>SC (codirige)</p> <p>Environnement Canada (EC) (codirige)</p> <p>Ressources naturelles Canada (RNCan)</p> <p>P&O</p>	<p>Sans objet</p>	<p>Réalisation des objectifs du Canada en ce qui concerne la réglementation et d'autres politiques par l'intermédiaire d'un cadre de réglementation international qui répond aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est transparent • Il est basé sur des règles • Il est basé sur les données scientifiques • Il est formé d'éléments qui s'appuient les uns sur les autres

Initiatives	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Partenaire(s)	Montant alloué par le(s) partenaire(s)	Résultats escomptés par l'ACIA
<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue sur la politique en matière de salubrité des aliments sous l'égide des chefs d'État du G8, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (SC et le MAECI codirigent ces équipes). • Projets de l'OCDE sur les semences pour faciliter le commerce des semences contrôlées. • Initiative de l'Office international des épizooties pour la santé des animaux. <p>Ces équipes élaborent et mettent en œuvre des énoncés de position et des stratégies en vue de la participation du Canada à l'élaboration de règles et des normes internationales applicables à la biotechnologie, ainsi qu'aux produits agricoles, agroalimentaires, du poisson et des forêts, obtenus de façon traditionnelle, qui représentent des milliards de dollars d'importations et d'exportations canadiennes.</p>	<p>Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage</p> <p>Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission de leurs maladies aux humains</p> <p>Protéger les ressources végétales contre les maladies et les parasites réglementés</p>			

4.2.4 Les questions relatives à la biotechnologie

Initiatives	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Partenaire(s)	Montant alloué par le(s) partenaire(s)	Résultats escomptés
<p><u>Groupe d'experts sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire :</u></p> <p>Un groupe indépendant de spécialistes scientifiques, travaillant sous l'égide de la Société royale du Canada, a dressé un rapport sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire.</p>	<p>Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage</p>	<p>SC ACIA EC</p>	<p>Total de 309 000 \$ avec la participation de trois partenaires</p>	<p>Rapport indiquant les obligations réglementaires et le renforcement des capacités qui se révéleront nécessaires pour traiter la prochaine génération d'aliments issus de la biotechnologie, rapport que la Société royale doit rendre public le 5 février 2001.</p>
<p><u>Étiquetage des aliments issus de la biotechnologie :</u></p> <p>Amorce d'un processus d'élaboration de normes d'étiquetage facultatif du Conseil canadien de la distribution alimentaire, projet facilité par l'Office des normes générales du Canada, un organisme accrédité d'élaboration de normes.</p>	<p>Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission de leurs maladies aux humains</p>	<p>AAC ACIA</p>	<p>250 000 \$</p>	<p>Élaboration d'une norme canadienne d'étiquetage volontaire.</p>
<p><u>Groupe de travail spécial du Codex pour l'étiquetage des produits alimentaires issus de la biotechnologie :</u></p> <p>En sa qualité de président du groupe de travail spécial établi par le Comité du Codex sur l'étiquetage des aliments (CCEA), le Canada s'emploiera à faire progresser l'élaboration, par le CCEA, d'une norme internationale pour l'étiquetage des produits de la biotechnologie alimentaire.</p>	<p>Protéger les ressources végétales contre les maladies et les parasites réglementés</p>	<p>ACIA SC MAECI</p>	<p>206 100 \$</p>	<p>Contribution à l'élaboration d'une ligne directrice améliorée du CCEA pour les produits alimentaires issus de la biotechnologie.</p>

Initiatives	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Partenaire(s)	Montant alloué par le(s) partenaire(s)	Résultats escomptés
<p><u>Protocole sur la biosécurité :</u></p> <p>Le Protocole de Carthagène sur la biosécurité a été négocié dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique afin de définir un instrument international ayant force obligatoire permettant d'étudier la question des effets néfastes possibles de la biodiversité associés au transport et au mouvement transfrontalier d'organismes vivants génétiquement modifiés. On s'est entendu sur le libellé d'un texte final en janvier 2000.</p>	<p>Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage</p> <p>Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission de leurs maladies aux humains</p> <p>Protéger les ressources végétales contre les maladies et les parasites réglementés</p>	<p>EC</p> <p>MAECI</p> <p>ACIA</p> <p>AAC</p> <p>Commission canadienne du grain (CCG)</p> <p>SC</p> <p>Industrie Canada (IC)</p> <p>P&O</p> <p>Agence canadienne du développement international (ACDI)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les dispositions en suspens du Protocole • Contribuer à la formulation de recommandations concernant les conséquences de la ratification du Protocole pour le Canada.

Initiatives	Principal engagement en matière de résultats (corrélation)	Partenaire(s)	Montant alloué par le(s) partenaire(s)	Résultats escomptés
<p><u>Investissement dans le système de réglementation de la biotechnologie au Canada :</u></p> <p>Le budget de l'an 2000 prévoyait un investissement dans le système de réglementation de la biotechnologie du Canada, ce qui a permis aux ministères et aux organismes intéressés de recevoir une somme totale de 90 M\$ sur trois ans.</p>	<p>Veiller à la salubrité des aliments et à l'honnêteté des pratiques d'étiquetage.</p> <p>Protéger la santé des animaux et prévenir la transmission de leurs maladies aux humains</p> <p>Protéger les ressources végétales contre les maladies et les parasites réglementés</p>	<p>ACIA</p> <p>SC</p> <p>EC</p> <p>P&O</p> <p>RNCan</p> <p>IC</p>		<p>Les partenaires fédéraux cherchent à atteindre des résultats susceptibles de contribuer à l'efficience, à l'efficacité et à l'observation fidèle d'un système de réglementation applicable à la biotechnologie en employant les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils doivent répondre à certaines exigences techniques et combler certains besoins en ressources pour être en mesure de faire face à l'apparition de nouveaux produits issus de la biotechnologie • Sensibiliser davantage le public et l'inciter à faire davantage confiance au système de réglementation • Accroître l'efficience, l'efficacité et l'opportunité du système de réglementation • Accroître les connaissances nécessaires au fonctionnement du système de réglementation

SECTION V : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Tableau 5.1 Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000-01	Dépenses prévues 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04
Salubrité des aliments	3,4	7,5	3,0	3,0
Santé des animaux	5,1	5,5	1,5	1,5
Protection des végétaux	0,5	1,8	0,5	0,5
Total	9,0	14,8	5,0	5,0

Tableau 5.2 Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Coût prévu jusqu'au 31 mars 2000	Prévisions des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Besoins pour les exercices ultérieurs
<i>Projets en cours d'élaboration évalués à moins de 5 000 000 \$</i>						
Salubrité des aliments		3,4	7,5	3,0	3,0	3,0
Santé des animaux		5,1	5,5	1,5	1,5	1,5
Protection des végétaux		0,5	1,8	0,5	0,5	0,5
Total		9,0	14,8	5,0	5,0	5,0

Tableau 5.3 Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000-01	Dépenses prévues 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04
Contributions				
Salubrité des aliments Contributions à l'appui des initiatives contribuant à améliorer, à faire avancer et à promouvoir le système fédéral d'inspection.	0,1	0,1	0,1	0,1
Santé des animaux Versement aux provinces, conformément au <i>Règlement d'indemnisation relatif à la rage</i> et au <i>Règlement d'indemnisation relatif à l'anthrax</i> , édictés par le gouverneur en conseil, de montants ne dépassant pas les deux cinquièmes de ceux payés par les provinces aux propriétaires d'animaux qui meurent de la rage ou de la fièvre charbonneuse.	0,1	0,1	0,1	0,1
(S) Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en vertu de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des plantes</i> , qu'autorise la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> .	14,0	1,5	1,5	1,5
Total des contributions	14,2	1,7	1,7	1,7

Nota : Les dépenses prévues de 1,7 millions de dollars représentent le niveau de référence de base de l'ACIA. Toute augmentation au-delà de ce montant occasionnée par l'apparition de maladies sera remboursée par le Secrétariat du Conseil du Trésor conformément aux dispositions législatives régissant ce programme.

Tableau 5.4 Source des recettes disponibles et non disponibles

Recettes disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000-01	Dépenses prévues 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04
Salubrité des aliments				
Produits de la vente des biens de l'État	0,4	0,4	0,4	0,4
Recettes disponibles	37,8	33,7	33,7	33,7
Santé des animaux				
Produits de la vente des biens de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes disponibles	7,3	6,6	6,6	6,6
Protection des végétaux				
Produits de la vente des biens de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes disponibles	7,6	7,1	7,1	7,1
Total des recettes disponibles	53,1	47,8	47,8	47,8

Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000-01	Dépenses prévues 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04
Salubrité des aliments				
Autres recettes non fiscales	0,1	0,1	0,1	0,1
Santé des animaux				
Autres recettes non fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0
Protection des végétaux				
Autres recettes non fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes disponibles	0,1	0,1	0,1	0,1
Total des recettes disponibles et non disponibles	53,2	47,9	47,9	47,9

Tableau 5.5 Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Agence canadienne d'inspection des aliments
Dépenses prévues (budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses plus rajustements)	378,5
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	13,2
Cotisations des employés aux régimes d'assurance de l'employeur et coûts payés par le SCT	17,7
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,0
Traitements et coûts des services juridiques connexes fournis par le ministère de la Justice	0,6
	<u>31,5</u>
Moins : Recettes disponibles	47,8
Moins : Recettes non disponibles	0,1
	<u>47,9</u>
Coût net du programme pour 2001-2002	362,1

SECTION VI : AUTRES RENSEIGNEMENTS

6.1 Lois et règlements

Lois et règlements en vigueur

Lois

Règlements sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, L.C. 1995, ch. 40

Loi sur les produits agricoles au Canada, R.S., ch. 20 (4^e suppl.)

Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, L.C., 1997, ch. 6

Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation,⁵ L.R., ch. C-38

Loi sur les aliments et drogues,⁶ L.R., ch. F-27

Loi sur l'inspection du poisson, L.R., 1985, ch. F-12

Loi sur la santé des animaux, L.C., 1990, ch. 21

Loi sur l'inspection des viandes, L.R., ch. 25, (1^{er} suppl.)

Loi sur la protection des obtentions végétales, L.C. 1990, ch. 20

Loi sur la protection des végétaux, L.C., 1990, ch. 22

Loi sur les engrais, L.R., 1985, ch. F-10

Loi relative aux aliments du bétail, L.R., 1985, ch. F-9

Loi sur les semences, L.R., ch. S-8

⁵ L'ACIA est responsable de l'application et de l'administration des dispositions relatives aux aliments (SI/99-34; P.C. 1999-534).

⁶ L'ACIA est responsable de l'application et de l'administration des dispositions relatives aux aliments (alinéa 11(3)a) de la *Loi sur l'ACIA*), autres que celles relatives à la santé publique, à l'innocuité ou à la nutrition (alinéa 11(3)b) de la *Loi sur l'ACIA*).

Règlements

Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire

Règlement d'indemnisation relatif à l'anthrax

Règlement sur les œufs

Règlement sur la production d'aubergines et de tomates (Central Saanich)

Règlement sur les plafonds des valeurs marchandes des animaux devant être détruits

Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation⁷

Règlement sur les produits laitiers

Règlement exemptant certains animaux de l'inspection et du certificat d'exportation

Règlement de 1983 sur les aliments du bétail

Règlement sur les engrais

Règlement sur les fruits et légumes frais

Règlement sur l'inspection du poisson

Règlement sur les aliments et drogues⁸

Règlement sur l'exclusion de la définition de couvoir

Règlement sur la santé des animaux

Règlement sur le miel

Règlement interdisant l'importation des abeilles domestiques, 1999

Règlement sur la délivrance de permis et l'arbitrage

Règlement sur la classification des carcasses de bétail et de volaille

Règlement sur les produits de l'érable

Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes

Règlement sur la protection des obtentions végétales

Règlement sur la protection des végétaux

Règlement visant à restreindre la production et à interdire la vente de pommes de terre (Central Saanich).

Règlement sur les œufs transformés

Règlement sur les produits transformés

Règlement d'indemnisation relatif à la rage

Règlement sur les maladies déclarables (GIC)

Règlement sur les semences

⁷ L'ACIA est responsable de l'application et de l'administration des dispositions relatives aux aliments.

⁸ L'ACIA est responsable de l'application et de l'administration des dispositions relatives aux aliments (alinéa 11(3)a) de la *Loi sur l'ACIA*), autres que celles relatives à la santé publique, à l'innocuité ou à la nutrition (alinéa 11(3)b) de la *Loi sur l'ACIA*).

Ordonnances

Ordonnance sur le nématode doré
Arrêtés sur les maladies à déclaration obligatoire
Arrêté sur les graines de mauvaises herbes
Arrêté sur les variétés de semences

Avis ministériels

Avis sur les prix de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Initiatives de réglementation en cours	
<i>Règlement sur les sanctions en matière d'agriculture et d'agroalimentaire</i> Modification relative à l'identification des bovins	À être amorcé en 2001
<i>Règlement sur l'inspection du poisson / Avis sur les prix de l'ACIA</i> Modifications diverses Poisson salé de type Gaspé	Amorcé en 2000 Reporté de 1997
<i>Règlement sur la santé des animaux</i> Règlement sur les maladies déclarables ou à déclaration obligatoire Importation d'animaux vivants ou de leur matériel génétique Normes de transport sans cruauté	Amorcé en 1999 Amorcé en 1999 Amorcé en 1999
<i>Règlement sur les semences, Parties II et III</i> Modification relative à l'homologation des variétés Plants de pommes de terre - Modifications	Amorcé en 1999 Reporté de 1998
<i>Règlement sur la protection des végétaux</i> Épine-vinette du Japon	Amorcé en 1999
<i>Règlement sur la classification des carcasses de bétail et de volaille</i> Méthode de classement du bœuf	Reporté de 1998
<i>Règlement sur les produits laitiers</i> Code laitier national	Reporté de 1998
<i>Règlement sur les aliments et drogues</i> Examen réglementaire	
(i) Exemption de l'étiquetage pour les adjuvants de fabrication	Reporté de 1998
(ii) Révision des exigences relatives aux ingrédients et aux composants	Reporté de 1998
(iii) Révision des dispositions sur la lisibilité	Reporté de 1998
Modification de la teneur en gras de la viande hachée	Reporté de 1998
<i>Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes</i> Séparation mécanique de la viande et des os	Reporté de 1997
<i>Règlement sur les produits transformés</i> Réécriture	Reporté de 1997
Règlement sur l'enregistrement des établissements d'aliments du bétail médicamenteux	Reporté de 1998
Initiatives d'ensemble diverses (Comité mixte permanent) Modifications d'ensemble diverses	Amorcé en 2000 Amorcé en 1998
Modifications diverses	Amorcé en 2000